ABC BEAUTE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 151 Chemin de la Passio Vella Skin 7 - Premium Center Mercedes Benz, 66100 PERPIGNAN
819 877 861 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 MARS 2026

L'an 2026,
Le 18 mars,
A 8h00,

Madame Carole BARBASTRO, épouse VIDAL, associée Unique de la société ABC BEAUTE,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Suppression de l'article 27 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Madame Carole BARBASTRO, épouse VIDAL de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société HOLDING IGLESIAS, société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à PERPIGNAN (66100), 151 Chemin de la Passio Vella, Skin7 – Premium Center Mercedes Benz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 101 303 568, représentée par Madame Sophie IGLESIAS, sa Présidente et associée unique ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ainsi qu'elle le déclare.

Madame Sophie IGLESIAS, au nom de la société HOLDING IGLESIAS qu'elle représente, accepte les fonctions, et déclare, pour elle-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide de supprimer l'article 27 des statuts qui se réfère à la nomination du premier président de la société, sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Carole BARBASTRO, épouse VIDAL



La Société HOLDING IGLESIAS
Représentée par Madame Sophie IGLESIAS

